



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, DULONGPONT.
Messieurs SAMAMA, BOGDAN, MAROTTE, RIH.

Absents excusés : Madame LOPES donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame ARANEDER donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Mesdames ERMACORA, BRIEND, MECHIN.
Monsieur CAPRONI.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

Réf : 2023/12-2/2 – OBJET : Décision Modificative n° 1

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur,

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'adopter la Décision Modificative n°1 au Budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale selon le détail suivant :

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
011	612	611	Voyages seniors	- 7000.00 €
011	02	6188	Autres frais divers	- 2000.00 €
011	612	6247	Transports collectifs	- 300.00 €
012	5210	6453	Charges de Personnel – Cotisation aux caisses de retraites	9 300.00 €
Total				0.00 €

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le :

et publication

du :

Saint-Cyr-l'Ecole,

le :

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Le 2 janvier 2024

Acte à classer

2023-12-2-2

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-02T15-54-58.00 (MI250089401)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20231228-2023-12-2-2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n. 1

Date de décision : 28/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ET-Délibération Décision Modificative Multicanal : Non
n.1.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/01/24 à 15:54

Date 02/01/24 à 15:54

Date 02/01/24 à 15:59

Par TARRADE Eric

Par TARRADE Eric

